

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains systèmes d'électrodes en graphite originaires de la République populaire de Chine

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/704 de la Commission du 23.03.2026 – [JO L du 24.03.2026](#).

Type de mesure : modification du règlement d'exécution (UE) 2022/558 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certains systèmes d'électrodes en graphite originaires de la République populaire de Chine.

Entrée en vigueur : 25.03.2026.

Produit concerné : électrodes en graphite des types utilisés pour les fours électriques, d'une densité apparente de 1,5 g/cm³ ou plus et d'une résistance électrique de 7,0 µ.Ω.m ou moins, équipées ou non de barrettes

Nomenclature concernée : code NC ex 8545 11 00 (codes TARIC 8545110010 et 8545110015).

Pays d'origine : République populaire de Chine.